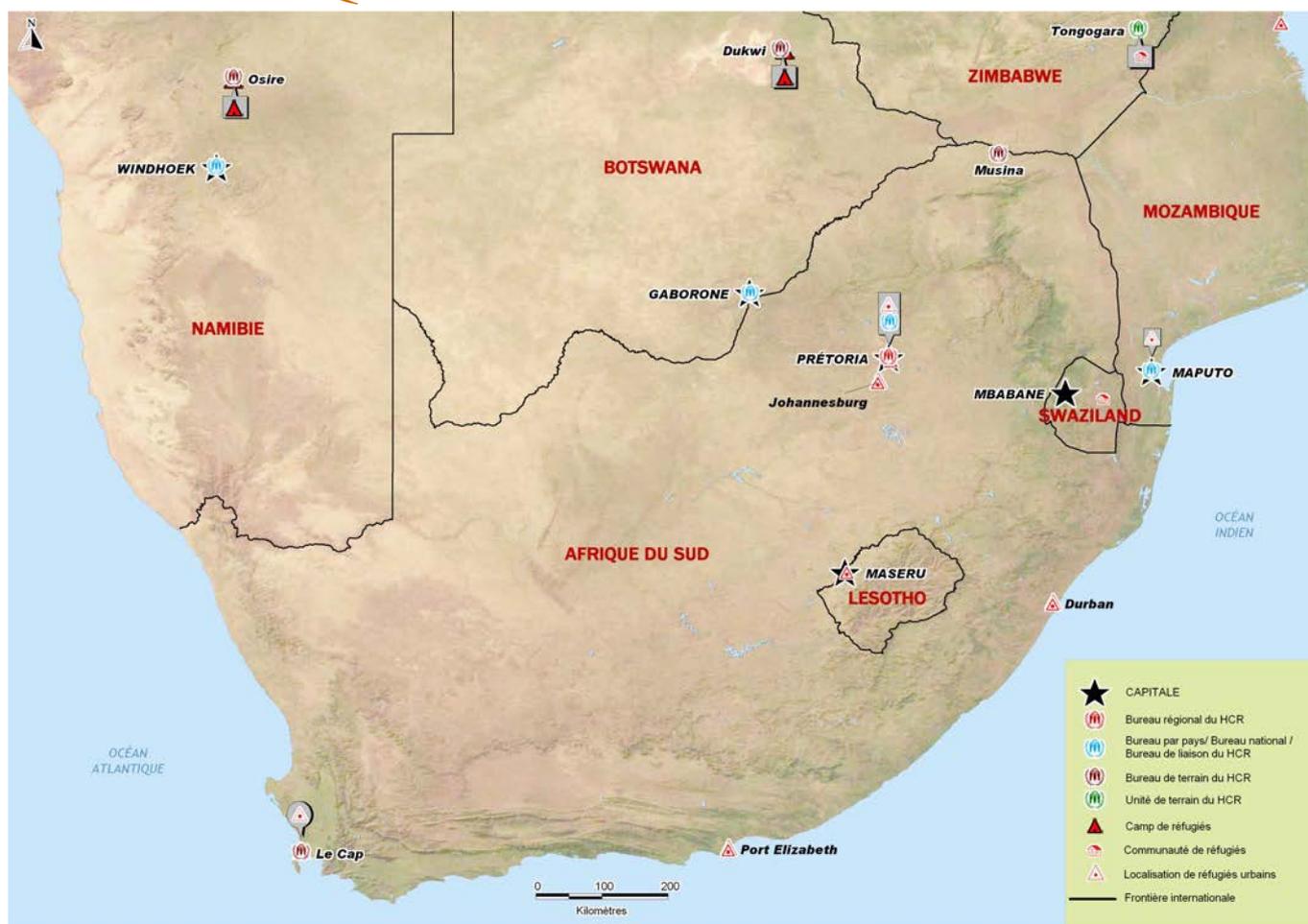


AFRIQUE DU SUD



Environnement opérationnel

Contexte

À la fin 2011, quelque 220 000 demandeurs d'asile étaient enregistrés en Afrique du Sud. Ils étaient pour la plupart originaires du Bangladesh, d'Éthiopie, de République démocratique du Congo (RDC), de Somalie et du Zimbabwe. L'Afrique du Sud demeure le pays qui reçoit le plus grand nombre de demandes d'asile au monde, avec 106 904 dossiers déposés en 2011. Ce chiffre est toutefois en déclin pour la première fois depuis quatre ans, avec une

baisse de 64 pour cent par rapport à 2010. Cette diminution peut être attribuée à un certain nombre de facteurs, tels que la stabilisation de la situation politique et socio-économique au Zimbabwe et l'instauration de mesures restrictives, dans les pays de la sous-région et au-delà, en vue de réduire les mouvements migratoires mixtes.

Bien que le régime d'asile et d'immigration demeure favorable à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, le cadre législatif est actuellement en cours de réforme. L'accès à l'asile est devenu plus difficile, en particulier pour les ressortissants de pays non limitrophes, qui risquent de se voir refuser l'entrée en Afrique du Sud en vertu du principe du « premier pays d'asile ». Le renforcement des contrôles aux frontières, destiné à lutter contre les

Chiffres prévisionnels pour l'Afrique du Sud

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Angola	5 810	1 300	5 810	1 300
	RDC	16 970	2 630	18 970	2 760
	Somalie	26 190	5 000	29 190	5 250
	Pays divers	35 550	3 720	40 550	3 910
Demandeurs d'asile	Éthiopie	25 000	4 860	20 000	5 350
	Malawi	20 000	5 510	10 000	6 060
	Pays divers	90 000	20 500	80 000	22 550
	Zimbabwe	261 000	50 830	361 000	55 910
Total		480 520	94 350	565 520	103 090



Distribution de vivres à des réfugiés à Musina.

Les personnes âgées ou handicapées et les enfants placés en famille d'accueil qui ont droit à des allocations gouvernementales éprouvent des difficultés à les obtenir. De même, les papiers que reçoivent les réfugiés ont souvent une validité limitée, les empêchant d'occuper des emplois de longue durée.

Par ailleurs, les attaques xénophobes dont sont régulièrement victimes les réfugiés entravent leur intégration au sein des communautés locales. Craignant d'être la cible d'agressions dans les townships, de nombreux réfugiés préfèrent vivre dans des quartiers plus chers situés en centre-ville. L'hébergement dans des abris est temporaire et réservé aux personnes les plus vulnérables. Le HCR continuera donc à accroître le nombre des dossiers de réinstallation qu'il soumet, en particulier pour les réfugiés présentant des vulnérabilités qui ne peuvent être prises en compte dans le pays.

| Stratégie et activités |

mouvements clandestins et les demandes d'asile frauduleuses, a également contribué à réduire le nombre des candidatures.

En décembre 2011, environ 63 000 individus, principalement originaires d'Angola, du Burundi, de RDC, du Rwanda et de Somalie, avaient obtenu le statut de réfugié en Afrique du Sud. Ils bénéficient de la liberté de mouvement, du droit au travail et de l'accès aux services sociaux essentiels grâce à des allocations. Cependant, il leur est difficile de faire pleinement valoir ces droits en raison d'obstacles à l'obtention de documents.

● Besoins

Le régime d'asile sud-africain continue d'être débordé par le nombre des demandes d'asile qu'il reçoit. Celui-ci est tel qu'il est difficile de garantir l'équité et l'efficacité des procédures de détermination du statut de réfugié. C'est pourquoi l'appui apporté au ministère de l'Intérieur pour accroître la quantité de dossiers traités et la qualité des décisions prises demeure une priorité pour le HCR.

Le HCR plaidera pour la préservation de l'espace d'asile existant, qui permet aux réfugiés comme aux demandeurs d'asile de travailler et d'étudier en Afrique du Sud. Compte tenu des difficultés rencontrées, l'Organisation coopérera avec le ministère de l'Intérieur pour revoir ses systèmes d'enregistrement et de gestion des données, afin d'identifier les lacunes et de trouver des solutions.

Le HCR soutiendra fortement les activités visant à promouvoir l'autosuffisance et à faciliter l'intégration sur place. Il continuera également à offrir une assistance matérielle à court terme aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ayant des besoins spécifiques et à aider ses partenaires d'exécution à intégrer ces personnes dans les programmes de services sociaux de l'État et des organismes de bienfaisance. Le HCR veillera en outre à renforcer et à préserver la capacité des communautés à faire face à la violence sexuelle et sexiste. Enfin, il continuera à produire des matériaux et des outils d'information pour promouvoir la tolérance et la coexistence, ainsi qu'à utiliser la réinstallation à des fins de protection.

Le Haut Commissariat fera campagne pour que l'Afrique du Sud adopte les conventions internationales relatives à l'apatridie et rende

Objectifs et cibles prioritaires en 2013

Environnement de protection favorable

- L'accès à l'aide et aux recours juridiques est élargi.
 - ☞ Des services et des antennes juridiques sont mis en place dans chacune des neuf provinces du pays.
 - ☞ Environ 80 000 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient d'une aide juridique.

Besoins de base et services essentiels

- Des abris et des infrastructures sont créés, aménagés et entretenus.
 - ☞ Des allocations d'hébergement de trois mois sont octroyées à 25 000 individus et familles.

Autonomisation et autogestion communautaires

- L'autosuffisance et les moyens de subsistance sont améliorés
 - ☞ Quelques 2 000 personnes reçoivent des subventions conditionnelles pour démarrer une entreprise.

- ☞ Quelques 2 000 personnes reçoivent des conseils relatifs aux débouchés existant sur le marché.
- La qualité de l'enregistrement et du profilage est maintenue ou améliorée.
 - ☞ Une formation sur la collecte des informations et la compilation des statistiques est dispensée à tout le personnel d'enregistrement.
- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité des interventions améliorée.
 - ☞ Environ un millier de victimes bénéficient d'une représentation juridique, d'un hébergement en lieu sûr, d'un accompagnement psychosocial, d'une aide médicale et d'une subvention pour créer une entreprise.
 - ☞ Une trentaine de séances de formation sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste sont organisées.

Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux	3
□ Effectifs totaux	62
Internationaux	21
Nationaux	31
VNU	5
Autres	5

la législation nationale conforme à ces instruments. Il redoublera également d'efforts pour identifier les apatrides présents dans la région et les causes premières de leur situation, tout en mettant sur pied des interventions efficaces pour prévenir et réduire l'apatridie. Enfin, le HCR collaborera avec les autres institutions des Nations Unies, la société civile et le monde universitaire pour former les principaux acteurs concernés à la lutte contre ce fléau et pour aider ses partenaires juridiques à traiter les cas individuels.

● *Contraintes*

En dépit d'une politique de protection favorable, il demeure difficile de faire appliquer les droits des réfugiés. La mise en œuvre du principe du « premier pays d'asile » continue également d'entraver les droits des demandeurs d'asile.

De plus, la pénurie d'emplois dont souffrent les Sud-Africains engendre des tensions entre la population locale et les réfugiés, ce qui limite les possibilités d'autosuffisance et d'intégration sur place de ces derniers et les expose régulièrement à des agressions xénophobes.

| *Organisation et mise en œuvre* |

La représentation régionale du HCR en Afrique du Sud assure une direction stratégique et politique, une coordination régionale, un contrôle de gestion et un appui technique pour les opérations situées en Afrique du Sud, en Angola, au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe. Elle dispose de bureaux de terrain au Cap et à Musina. Le bureau de Pretoria est directement responsable des programmes et des activités du HCR en Afrique du Sud, ainsi qu'aux Comores, au Lesotho, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et au Swaziland.

● *Coordination*

En Afrique du Sud, le HCR poursuivra sa collaboration avec les services gouvernementaux et les commissions parlementaires concernés. Des consultations régulières avec le ministère de l'Intérieur à tous les niveaux l'aident à instaurer une confiance mutuelle et à bâtir de bonnes relations de travail. Le HCR dispensera des conseils techniques au ministère de l'Intérieur et coopérera étroitement avec le ministère du Développement social et les ONG

compétentes dans le domaine de l'assistance sociale. La coopération avec l'OIM améliorera l'appui logistique apporté aux réfugiés dans les programmes de réinstallation et de rapatriement librement consenti.

Le HCR collaborera étroitement avec les autres institutions des Nations Unies par le biais du Groupe de communication, du Groupe thématique sur le VIH et le sida ainsi que du Cadre de coopération stratégique de l'ONU. En tant qu'institution chef de file du groupe de travail sur la protection, il coordonnera les activités de suivi ainsi que la stratégie commune de plaidoyer et de communication médiatique sur les principaux enjeux de protection, les actions de proximité et la mobilisation des ressources.

| *Informations financières* |

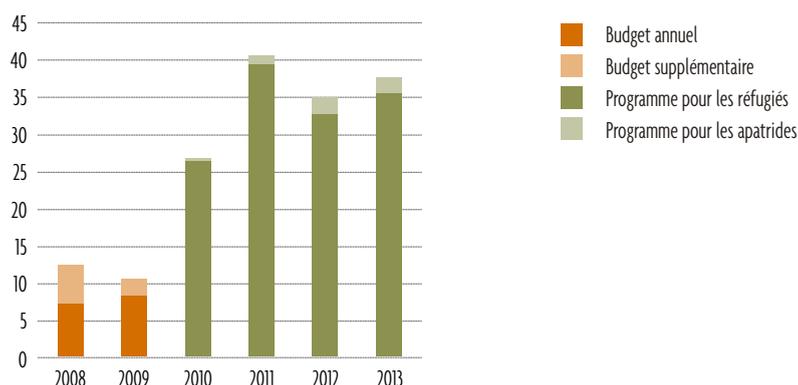
Le niveau de financement de l'opération en Afrique du Sud est demeuré relativement stable au cours des deux dernières années, en dépit de la progression des besoins dans le domaine de l'assistance sociale, de l'aide juridique et de la lutte contre la xénophobie. En 2013, le HCR s'attachera en priorité à aider le ministère de l'Intérieur à accroître la quantité et la qualité des décisions prises en matière de détermination du statut de réfugié, ainsi qu'à mettre en place des programmes de promotion de la tolérance et de la coexistence, afin de favoriser l'intégration sur place et l'autosuffisance. Par conséquent, le budget pour 2013 atteindra 37,4 millions de dollars E.-U., soit un peu plus que celui de 2012, qui s'élevait à 35,1 millions de dollars E.-U.

| *Conséquences d'un manque de financement* |

- Seuls 600 réfugiés sur les 2 000 prévus recevraient une micro-subvention pour créer une petite entreprise.
- Seulement la moitié des 2 000 personnes prévues pourraient suivre des cours d'anglais et seuls 2 000 individus sur les 10 000 prévus bénéficieraient d'une formation professionnelle.
- Quelque 30 000 personnes relevant de la compétence du HCR ne recevraient pas d'aide juridique pour obtenir les documents nécessaires.
- Seuls 10 000 réfugiés extrêmement vulnérables (au lieu de 15 000) recevraient une aide alimentaire d'urgence et seules 20 000 femmes (au lieu de 25 000) se verraient distribuer des protections périodiques.

Budget du HCR en Afrique du Sud 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2013 du HCR pour l'Afrique du Sud (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	440 167	0	440 167
Droit et politique générale	409 098	0	409 098
Institutions administratives et pratiques	0	399 189	399 189
Assistance juridique et recours	2 001 314	401 569	2 402 883
Accès au territoire et non-refoulement	992 121	0	992 121
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	511 007	0	511 007
Sous-total	4 353 708	800 758	5 154 466
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil améliorées	1 105 436	0	1 105 436
Identification des cas d'apatridie	0	553 819	553 819
Enregistrement et établissement de profils	2 116 693	0	2 116 693
Détermination du statut de réfugié	3 264 111	0	3 264 111
Documents individuels	0	553 063	553 063
Sous-total	6 486 241	1 106 882	7 593 123
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 239 658	0	1 239 658
Protection des enfants	820 930	0	820 930
Sous-total	2 060 588	0	2 060 588
Besoins de base et services essentiels			
Santé	513 985	0	513 985
Santé procréative et services liés au HIV	536 194	0	536 194
Abris et infrastructure	3 031 630	0	3 031 630
Articles ménagers de base	572 560	0	572 560
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	596 725	0	596 725
Éducation	981 547	0	981 547
Sous-total	6 232 641	0	6 232 641
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	809 946	0	809 946
Autosuffisance et moyens d'existence	5 384 216	0	5 384 216
Sous-total	6 194 163	0	6 194 163

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG

Agency for Refugee Education, Skills, Training & Advocacy
 Centre d'accueil des réfugiés du Cap
 Église El Shaddai
 Lawyers for Human Rights
 Refugee Aid Organization
 Refugee Social Services
 Sediba Hope
 Service jésuite des réfugiés
 Sonke Gender Justice

Autres

Permanence juridique de l'Université du Cap
 Université d'Afrique du Sud, Unité d'études sur le comportement social
 Université métropolitaine Nelson Mandela

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Centre national de gestion des catastrophes
 Conseils municipaux de Pretoria, de Johannesburg, du Cap et de Durban
 Ministère de l'Éducation
 Ministère de l'Intérieur
 Ministère de la Gouvernance coopérative et des Affaires traditionnelles
 Ministère de la Santé
 Ministère du Développement social

ONG

CICM
 OIM
 RefugePoint

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	906 538	0	906 538
Retour volontaire	1 315 448	0	1 315 448
Intégration	560 976	0	560 976
Réinstallation	2 515 793	0	2 515 793
Sous-total	5 298 755	0	5 298 755
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	0	161 569	161 569
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	91 618	0	91 618
Sous-total	91 618	161 569	253 187
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	1 512 428	0	1 512 428
Gestion des opérations, coordination et appui	1 970 343	0	1 970 343
Sous-total	3 482 771	0	3 482 771
Appui régional et au Siège			
Relations avec les médias et affaires publiques	1 121 952	0	1 121 952
Sous-total	1 121 952	0	1 121 952
Total	35 322 437	2 069 208	37 391 645
Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)	32 935 048	2 148 596	35 083 644